

Offre fourniture véhicule électrique

Applicable au 12 avril 2023

Fiche d'information standardisée de l'Offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable pour les clients particuliers possédant un véhicule électrique.

Le Client qui a souscrit à une offre de marché peut revenir à tout moment aux tarifs règlementés.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

L'offre inclut le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau.

Composition des sources potentielles de production de l'électricité de l'offre :

- hydraulique
- éolien
- photovoltaïque
- biomasse
- géothermie
- Solaire thermique

Caractéristiques de l'offre 100% renouvelable

1

(Article 1 des CGV)

Electricité 100 % renouvelable et certifiée par le mécanisme de Garanties d'Origine européen.

Ce mécanisme garantit qu'est injectée dans le réseau une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables équivalente à l'intégralité de la consommation du Client et que cette énergie n'est comptabilisée que pour lui.

Pour cela, chaque mois, Ekwateur s'assure d'acheter autant de Garanties d'Origine européennes que le Client a consommé d'énergie.

Ekwateur peut en apporter la preuve au Client à tout moment, conformément à la Règlementation sur les Garanties d'Origine. (Article L 314-14 du Code de l'énergie)

Possibilité d'opter pour l'option Premium « Petites installations » permettant de choisir une centrale de préférence parmi une liste de petites installations françaises d'électricité 100% renouvelable proposées par Ekwateur sur son site Web, moyennant un supplément par MWh.



		Ekwateur s'engage alors à ce qu'au moins 70% de l'énergie fournie annuellement dans le cadre de l'offre Premium soit tracée par des Garanties d'Origine provenant des installations d'un producteur de son portefeuille et 30% au plus par des Garanties d'Origine provenant de sites de production renouvelables implantés sur le territoire français.
2	Prix de l'Offre (Article 3 des CGV)	Le prix applicable au Client figure dans la grille tarifaire qui lui est remise avant sa souscription à l'offre. Il inclut toutes les taxes et contributions prévues par la règlementation (Taxe sur la Valeur Ajoutée, Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, et la contribution au service public de l'électricité) ainsi que la redevance due au gestionnaire de réseau ENEDIS.
3	Durée et entrée en vigueur du contrat (Article 5.1 et 4.1 des CGV)	Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le Client peut résilier à tout moment. Le contrat entre en vigueur dès la signature par le Client de ses conditions particulières après avoir expressément accepté les présentes conditions générales de vente et ses annexes, sous réserve du droit de rétraction.
4	Facturation et modalités de paiement (Article 6 et 7 des CGV)	La facture est établie sur la consommation relevée par le gestionnaire, à défaut par le client, à défaut sur une estimation. La facture peut être soit « saisonnalisée » établie tous les mois, soit « lissée » établie une fois par an. La facture est émise soit sur support papier soit, avec l'accord exprès du Client, sur support électronique. La facture est acquittée dans les 14 jours à compter de son émission soit par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou mandat compte. Si le Client a choisi une facture lissée, il accepte de payer sa facture uniquement par prélèvement automatique.
5	Conditions de révision des prix (Article 3.1.2 des CGV)	L'option à prix fixe consiste pour Ekwateur à proposer au Client un prix du kWh inchangé pendant une période contractuelle déterminée dans les conditions particulières, sauf en cas d'évolution des taxes, impôts ou contributions de toute nature. Dans ce dernier cas, la modification du prix ainsi imposée s'effectue de plein droit sans qu'il soit nécessaire qu'Ekwateur en informe préalablement le Client.



		Un mois avant la fin de la période pendant laquelle le prix reste inchangé, Ekwateur informera le Client par voie postale ou à sa demande par voie électronique, du nouveau prix proposé. Une fois par an Ekwateur se réserve le droit de modifier le montant de l'abonnement sous réserve d'avoir prévenu le Client au moins un mois à l'avance. Les nouveaux prix sont appliqués dès le premier (1er) jour du mois qui suit la réception de cette information. Si le Client l'accepte, ou s'il reste silencieux pendant le mois qui suit la réception de l'une de ces informations, le Contrat continuera dans les mêmes termes, appliqué du nouveau prix. En cas de refus de cette modification, et conformément à l'article L 224-10 du Code de la consommation, le Client pourra résilier, sans pénalité, son Contrat dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de
6	Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 5.2.1 des conditions générales)	réception des nouvelles conditions tarifaires. Le Client peut résilier son Contrat à tout moment sans frais ni pénalités. Le Client qui souhaite résilier son contrat en informe Ekwateur soit par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local), par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Ekwateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID. La résiliation prend effet dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la notification faite par le Client.
7	Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 5.2.2 des CGV)	Ekwateur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations essentielles, notamment en cas d'impayés, sous réserve d'une mise en demeure préalable. Ekwateur peut également résilier le contrat si le client ne peut pas justifier de la détention d'un véhicule électrique à son nom et à l'adresse mentionnée au contrat.
8	Incidents de paiement (Article 7.3 des CGV)	En cas de non-paiement de la facture le Client est redevable d'une pénalité à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum forfaitaire de 7,50 € TTC. Cette pénalité n'est pas due si le Client de bonne foi est en situation de précarité ou que sa consommation est anormalement élevée par rapport à ses habitudes de consommation.
9	Service client et réclamations (Article 10 des CGV)	En cas de réclamation, le Client peut contacter le service client Ekwateur par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr, par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local) ou par courrier à l'adresse postale Ekwateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.



	Ekwateur accuse réception de la réclamation dans les 48 heures et
	s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de
	quinze jours.

*Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires protégeant les clients démunis (voir article 3.2 des conditions générales). Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un chèque énergie. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.